



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_115
DECOUVERTE MUSICALE A L'ACCUEIL DE LOISIRS AEROFOLIZES – PARTENARIAT
AVEC LE PETR APPROBATION DE LA CONVENTION**

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	30
Pouvoir(s) :	2
Votants :	32

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, POLPRÉ Charlène, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

RIVENEAU Annie a donné pouvoir à RICHARD Maud,
BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire,

Conseillers absents :

BERNIER Catherine, MARTIN Alain, BERTIN Jérémy, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance :

JOUANNEAU-FERRON Laëtitia

DELIBERATION N°DCM2025_115**DECOUVERTE MUSICALE A L'ACCUEIL DE LOISIRS AE
AVEC LE PETR APPROBATION DE LA CONVENTION**

REF 049-200084903-20251216-DCM2025_115-DE

DELIBERATION N°DCM2025_115**Découverte musicale à l'accueil de loisirs Aérofolizes – Partenariat avec le
PETR Approbation de la convention****Rapporteur : Rachel SANTENAC**

Depuis plusieurs années, un partenariat a été établi entre l'école de musique et l'accueil de loisirs Aérofolizes soutenu par la commune.

Chaque mercredi de l'année scolaire, les enfants qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un enseignement musical et s'initier à un instrument.

Cette pratique permet d'ouvrir l'éducation musicale, en dehors des temps d'enseignement, aux enfants qui n'aurait pas les possibilités de s'inscrire à l'école de musique.

Pour l'année scolaire 2025-2026, Nicolas Bourbon donne des cours de clarinette, de 10h45 à 11h15, à l'accueil de loisirs, par groupe de 3 enfants. Les groupes changent toutes les 3 semaines.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de prestation de service dans le cadre des ateliers d'éveil musical,

Considérant l'avis favorable de la commission Solidarité Familles Éducation,

Considérant que l'activité de découverte musicale initiée entre l'École de Musique de l'Anjou Bleu et l'accueil de loisirs Aérofolizes valorise le soutien à la culture des enfants résidents sur le territoire communal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention de prestation de service dans le cadre des ateliers d'éveil musical ci-annexé.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à la signer ainsi que toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 18 décembre 2025



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 décembre 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 18 décembre 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télrecours citoyen" accessible par le site Internet <http://www.telrecours.fr>.